

Le très hon. M. Howe: Pas notre ami, bien sûr. Le portrait du cultivateur des Prairies donné par notre ami est celui de l'homme qui tend la timbale aux passants. C'est à mon avis le tableau le plus atroce que l'on puisse faire de l'Ouest canadien. Je puis dire que j'y suis allé en 1913 et y ai passé bien du temps au cours des 42 années qui ont suivi. Je pense en savoir aussi long que notre ami sur l'Ouest canadien.

Quoi qu'il en soit, ces deux mesures qui se complètent ont été conçues pour satisfaire aux besoins particuliers des cultivateurs. La première partie de la loi visait à procurer au cultivateur de l'argent liquide immédiatement. C'est la première fois cette année que nous voyons nos éleveurs de grain pleins à craquer, les éleveurs ruraux remplis et l'écoulement des céréales très lent sur les fermes. Il n'y a pas de doute que les acheteurs de blé ont attendu aussi longtemps qu'ils ont pu, avec l'espoir que les prix s'effondreraient au Canada comme dans d'autres pays. Enfin, convaincus que cette rupture ne se produirait pas chez nous, le mouvement normal du blé a débuté. Mais il y a eu une période où le cultivateur devait obtenir de l'argent de la banque. Les gros exploitants ne connaissent pas beaucoup d'ennuis, évidemment. Ils ont l'habitude de recourir aux banques. Ils ont d'amples garanties à fournir. Ils n'avaient pas besoin que le Gouvernement leur aide à trouver de l'argent. Il y a cependant à considérer le cultivateur qui exploite la demi ou les trois quarts d'une section ou le débutant qui n'a jamais eu de relations dans les milieux bancaires. D'après le Gouvernement, ces gens ont besoin d'aide. Le Gouvernement y a pourvu en s'entendant avec les banques pour qu'elles consentent des prêts jusqu'à concurrence de \$1,500 sur la garantie des céréales entreposées à la ferme, à cette condition que dès la rentrée des Chambres, le Gouvernement verrait à leur faire accorder une garantie de remboursement. On a beaucoup parlé de l'intérêt exigé par les banques. Si l'on en juge par ce que nous avons entendu, ce serait la ruine du cultivateur. Mais qu'est-il au juste? Jusqu'ici, le prêt moyen s'établit à \$800. Je ne crois pas que sa durée moyenne puisse dépasser six mois.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur le président...

Le très hon. M. Howe: Veuillez donc vous asseoir!

M. Knowles: J'invoque donc le Règlement pour demander de quoi parle le ministre. Il m'a tout l'air de discuter la loi sur les prêts bancaires dont le comité n'est pourtant pas saisi à l'heure actuelle.

[M. McCullough (Moose-Mountain).]

Le très hon. M. Howe: Très bien. La Chambre en sera saisie d'ici un ou deux jours.

M. Knowles: Comme dit parfois le ministre "Vous êtes dans l'erreur, mais poursuivez."

Le très hon. M. Howe: Nous parlons de l'intérêt sur une bien plus grande quantité de céréales que...

M. Nicholson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si le ministre doit reprendre le débat qui dure depuis deux ou trois jours, vous devrez donner à chacun de nous l'occasion d'y participer de nouveau.

Le très hon. M. Howe: S'il y a quelque chose qui est arrivé depuis cinq ans que l'honorable député n'a pas abordé, je ne saurais lui dire ce que c'est. Cependant, l'intérêt globale que paie le cultivateur à l'égard d'un prêt moyen est de \$20; c'est un crime, évidemment. La résolution inscrite au *Feuilleton* immédiatement après le projet de résolution relatif aux prêts bancaires prévoyait au moins 10c. le boisseau pour le cultivateur à l'égard de toutes les céréales qu'il écoulera durant la campagne agricole. Certes, il faut établir un certain équilibre et garder le sens des proportions avant de parler de calamité dans un cas et d'excellente idée dans l'autre.

J'ai dit la raison de la première mesure; passons donc à la seconde. Au cours des ans, les excédents accumulés ont obligé le cultivateur de payer les frais d'exploitation, qui comprennent l'entreposage et l'intérêt, à l'égard d'une quantité de blé gardée dans les entrepôts de l'État, beaucoup plus forte que de coutume, et pour beaucoup plus longtemps que de coutume. En temps normal, les frais de magasinage du blé s'élevaient à un montant allant de 7½c. à 10c., suivant l'importance de la récolte. L'an dernier, ce montant était de 16c. le boisseau, et cette année il sera peut-être plus élevé.

Le Gouvernement s'est demandé ce qu'il pouvait faire pour ramener la situation à la normale. Nous avons tâché de trouver une période pouvant être considérée comme normale avant la période de l'accumulation des excédents. Nous nous sommes arrêtés à la période de quinze ans qui a précédé la récolte abondante de 1951 et nous avons établi la moyenne du report pour chacune des années en cause. Nous avons constaté que la moyenne de ces reports s'établissait à 178 millions de boisseaux, bon an mal an. Nous avons jugé cela normal pour le cultivateur; s'il ne doit disposer que d'un report de cette importance, la situation n'a rien d'exceptionnel. Mais le report de cette année a dépassé ce niveau de 215 millions; nous avons donc décidé que l'État s'occupera des 215 millions de boisseaux dont il défraiera le magasinage pour toute l'année. Cela monte à environ